

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-25 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET ORANGE RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES RUE DE L'YSER

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Préalablement aux travaux d'aménagement du Pôle d'échange multimodal de la gare de Gujan-Mestras qui seront réalisés par la COBAS, la ville va procéder à l'effacement des réseaux aériens rue Edmond Daubric mais également rue de l'Yser.

Aussi, nous avons demandé à Orange d'étudier le projet d'enfouissement de son réseau de communications électroniques sur la portion de la rue de l'Yser située entre la rue du Port de Larros et le n°77.

Les travaux de génie civil, pour lesquels la ville délègue la maîtrise d'ouvrage au SDEEG sont à la charge de la commune, la participation d'Orange sur le matériel s'élève à 1 893,57 € HT.

Les travaux de câblages seront réalisés par Orange, la part due par la commune s'élève à 1 739,93 € HT.

La convention et le devis joints à la présente délibération définissent les modalités techniques et financières de l'opération.

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes de la convention relative à l'enfouissement des réseaux de communications électronique rue de l'Yser,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention,

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.


Marie-Hélène DES ESCAUX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 22 décembre 2017
GUJAN-MESTRAS le 22 décembre 2017